

# Quand peut-on se débarrasser d'un document ?

En principe, quand toute contestation à son sujet est devenue impossible, c'est-à-dire quand le délai de prescription est dépassé. Mais ces délais sont très variables d'un document à l'autre. Pour la plupart d'entre-eux, une version scannée sur un ordinateur suffit comme preuve.

## Précautions à prendre :

Faites des doubles de tous vos papiers administratifs importants, et ne les conservez pas au même endroit. Un sinistre peut toujours arriver, et les renouvellements seront largement simplifiés...

Si vous les avez perdus, certains organismes peuvent rééditer vos factures : France télécom ressort les factures de moins d'un an, pour la somme de 30 francs. EDF, GDF remonte jusqu'à 4 ans en arrière mais vous demanderont 30,58 francs.

Pour un relevé de compte, le montant dépend de votre banque.

<i>Quoi</i>	<i>Délai de conservation</i>	<i>Pourquoi</i>
<b>Assurances</b>		
<b>Assurance vie, assurance décès</b>	10 ans	Durée du contrat + 10 ans
<b>Avis de capital décès</b>	2 ans	A compter du décès
<b>Avis d'échéance et justifications de paiement des contrats d'assurance vie</b>	2 à 5 ans	
<b>Contrats d'assurance (habitation et automobile)</b>	10 ans	Votre responsabilité peut être recherchée pendant dix ans. Vous devez donc conserver les contrats qui la couvrent pendant au moins aussi longtemps.
<b>Contrats d'assurance-décès et d'assurance-vie</b>	A vie	L'important, c'est que les personnes bénéficiaires du contrat en retrouvent la trace.
<b>Cotisations d'assurance-vie</b>	5 ans	Si vous bénéficiez d'un crédit d'impôt lié au versement d'une prime d'assurance-vie
<b>Dossier de sinistre</b>	10 ans à « à vie »	Courriers et versements doivent être conservés dix ans après la fin de l'indemnisation... mais plus longtemps si des séquelles (médicales surtout) sont à craindre. Délai ramené à deux ans si vous avez affaire à votre propre assureur, à l'exclusion de toutes questions de responsabilité.
<b>Pièces d'un dossier d'accident corporel</b>	A vie	
<b>Quittance des primes d'assurance</b>	2 à 5 ans	Votre assureur n'a que deux ans pour les contester.
<b>Résiliation de contrat d'assurance</b>	2 ans	Conservez le double du courrier et l'avis de réception.
<b>Automobile</b>		
<b>Contraventions</b>	3 ans	A compter de la condamnation. La prescription des poursuites est d'une année, mais celle des peines ne s'éteint qu'au bout de deux années.
<b>Facture d'achat automobile</b>	2 ans	De toute façon, aussi longtemps que dure la garantie.
<b>Facture de réparation automobile</b>	30 ans	Ce délai démarre à partir de la revente (vices cachés).
<b>Banques</b>		
<b>Bordereau de versement</b>	10 ans	C'est votre seule preuve de remise d'espèces.
<b>Chèque</b>	1 an et 8 jours	Il est imprudent de laisser ainsi traîner un chèque.
<b>Chéquiers (talons)</b>	5 à 30 ans	C'est important car la banque ne les garde que 10 ans. Talons de chèques et relevés bancaires doivent être gardés 10 ans, délai pour faire rectifier une erreur sur votre compte. Voire 30 ans pour servir de commencement de preuve. Par exemple, si vous avez prêté de l'argent par chèque à un membre de votre famille, sans établir de reconnaissance de dette.
<b>Documents liés à un prêt</b>	2 ans	Après la dernière échéance
<b>Justificatifs de paiement des intérêts d'emprunts</b>	5 ans	
<b>Ordre de virement</b>	10 ans	
<b>Prêt à la consommation</b>	2 ans	Le contrat doit être conservé de deux à dix ans après le règlement de la dernière échéance.
<b>Prêt immobilier</b>	10 ans	Contrats et justifications de remboursements de crédits immobiliers (après la dernière échéance).
<b>Relevé de CCP</b>	2 ans	
<b>Relevé de compte bancaire</b>	5 ans	Surtout, n'oubliez pas de les vérifier avant classement. Talons de chèques et relevés bancaires doivent être gardés 10 ans, délai pour faire rectifier une erreur sur votre compte. Voire 30 ans pour servir de commencement de preuve. Par exemple, si vous avez prêté de l'argent par chèque à un membre de votre famille, sans établir de reconnaissance de dette.
<b>Talons de chèquiers</b>	10 à 30 ans	Voir chèquiers
<b>Talons de mandats et virements</b>	2 ans	
<b>Valeurs mobilières</b>	5 ans	Délai pour réclamer coupons, intérêts et dividendes... Gardez les avis d'opéré pendant la détention des titres.
<b>Virements, prélèvements, remises de chèques ou d'espèces</b>	5 ans	

<b>Quoi</b>	<b>Délai de conservation</b>	<b>Pourquoi</b>
<b>Famille</b>		
Actes de reconnaissance d'enfants naturels	A vie	
Actes d'état civil	A vie	
Documents relatifs aux biens apportés lors d'un mariage	A vie	
Adoption (jugement)	A vie	
Allocations familiales (Bordereaux de versements)	3 ans	
Contrat de mariage	A vie	Le notaire peut en délivrer une copie. Il définit les avantages réciproques que s'attribuent les époux.
Divorce (Jugement)	A vie	Il peut être exigé à tout moment par différentes administrations.
Donations	A vie	Des preuves à conserver pour éviter les litiges lors de l'ouverture de la succession...ou face au fisc !
Livret de famille	A vie	En cas de divorce, en demander une copie. Il prouve les liens de parenté, sert à établir les documents d'état civil et à renouveler les papiers d'identité
Pension alimentaire	5 ans	Justificatifs de paiement.
	30 ans	Pièces justificatives de droits à pension alimentaire
Reconnaissance de dette	10 à 30 ans	Ce délai court après la fin du remboursement.
Rentes viagères	5 ans	Justificatifs de paiement.
	30 ans	Pièces justificatives de droits à rente viagère
Succession	A vie	
Testament	A vie	
<b>Impôts et taxes</b>		
Avertissement du percepteur	5 ans	
Déclarations de revenus	6 ans	En cas de reprise consécutive à une erreur de l'administration ou de redressement, après une réclamation au fisc.
Déductions fiscales	3 ans	Conservez les justificatifs.
Impôt sur la fortune	3 ans	En cas d'absence de déclaration, délai porté à dix ans !
Impôt sur le revenu (justificatif)	4-10 ans	Vous devez garder, pendant 4 ans au moins, le double de votre déclaration de revenus ainsi que tous les justificatifs. Délai durant lequel l'administration peut rectifier une erreur d'imposition. Attention, ce délai peut être parfois étendu de 1 à 10 ans, par exemple si les services fiscaux relèvent une omission de déclaration de votre part.
Impôt sur les revenus – Preuves de paiement	4 ans	
Impôts locaux (avertissement)	2 ans	Le délai de reprise de l'administration expire le 31 décembre de l'année qui suit.
Preuve du paiement des impôts	4 ans	Plus longtemps donc que les justificatifs de revenus.
Redevance télévision	3 ans	On l'oublie, la redevance est une taxe fiscale...
Taxe d'habitation	1 an	Jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit l'avis d'imposition
Taxe foncière	1 an	Jusqu'au 31 décembre de l'année qui suit l'avis d'imposition
<b>Logement</b>		
Actes de propriété / Titre de propriété	A vie	Au moins aussi longtemps que vous ne revendez pas...
Actes notariés	A vie	
Baux de location	5 ans	Après le départ
Charges de copropriété	10 ans	Même délai pour les correspondances avec le syndic.
Construction	10 ans	tout document la concernant : factures, procès-verbal de réception
Contrat de location	5 ans	Après la fin du bail. Délai pour contester loyers et charges (conserver quittance et état des lieux).
Engagement de location	pendant toute la durée de location	
État des lieux	jusqu'au remboursement du dépôt de garantie (ou 5 ans)	
Facture d'entretien annuel d'une chaudière	2 ans	
Facture de déménagement	1 an	
Facture de ramonage	1 an	
Factures d'eau d'un prestataire privé	2 ans	Pour faire face à une éventuelle réclamation.
Factures d'eau d'un prestataire public	4 ans	Pour faire face à une éventuelle réclamation.

<b>Quoi</b>	<b>Délai de conservation</b>	<b>Pourquoi</b>
<b>Factures de téléphone</b>	1 à 3 ans	3 ans pour le FISC.
<b>Factures de travaux</b>	10 ans	C'est le même délai qu'en matière de garantie décennale.
<b>Factures des constructeurs, des entrepreneurs</b>	30 ans	Gros travaux
<b>Factures EDF/GDF</b>	2 ans	Elles servent de preuve en cas de rectification ou de réclamation.
<b>Permis de construire</b>	10 ans	
<b>Procès-verbaux des assemblées générales</b>	10 ans	
<b>Quittance de fermage</b>	5 ans	
<b>Quittances de loyer et charges</b>	5 ans	Conservez les 5 ans après avoir quitter quitté un appartement loué.
<b>Règlement de copropriété</b>	A vie	Même durée pour les comptes rendus d'assemblée générale.
<b>Relevé de charges</b>	5 à 10 ans	Conservez les 5 ans après avoir quitter quitté un appartement loué.
<b>Relevés et justifications de paiement des charges de copropriété</b>	10 ans	
<b>Titre de propriété</b>	Jusqu'à la revente	
<b>Professions réglementées / Honoraires</b>		
<b>Agent immobilier</b>	10 ans	Leurs honoraires sont libres : soyez précis dans l'acte.
<b>Architecte (honoraires)</b>	30 ans	
<b>Avocat</b>	2 ans	Salaires et frais, pour une affaire terminée.
	5 ans	Salaires et frais, pour une affaire non terminée.
	30 ans	Honoraires de consultation et de plaidoirie.
<b>Factures des prestations de services</b>	10 ans	En cas de contestation d'une prestation réalisée par un commerçant.
	30 ans	En cas de contestation d'une prestation réalisée par un artisan.
<b>Honoraires des professeurs</b>	6 mois	pour les leçons particulières payables mensuellement
	5 ans	pour les leçons particulières payables par trimestre ou par an
<b>Huissier</b>	1 an	Délai d'un an si vous êtes client de l'huissier. Si vous êtes poursuivi par lui, ne laissez pas filer le temps !
<b>Notaire</b>	5 ans	Frais.
	A vie	Pour un acte relatif à un décès, le délai part du décès. Actes notariés
<b>Santé</b>		
<b>Accident du travail</b>	toute la vie	tout document le concernant
<b>Bordereau de sécurité sociale</b>	2 ans	Ce délai s'applique à la Sécurité sociale en cas de reprise de trop perçu.
<b>Carnet de santé</b>	A vie	
<b>Carnet de santé des enfants</b>	jusqu'à la majorité	
<b>Carnet de vaccination</b>	toute la vie	
<b>Carte de groupe sanguin</b>	toute la vie	
<b>Certificats médicaux</b>	A vie	Radiographies, analyses, carnets de santé, etc. seront utilement consultés, en cas de récurrence de l'affection.
<b>Dossiers médicaux (radios, examens, etc...)</b>	A vie	
<b>Documents relatifs à un accident de travail</b>	A vie	
<b>Examens médicaux</b>	A vie	Aussi longtemps que nécessaire
<b>Frais de séjour</b>	30 ans	Hôpital
	10 ans	Clinique privée
	4 ans	Pour un établissement public doté d'un comptable public
<b>Facture de prothèse</b>	Durant l'utilisation	
<b>Justificatifs de paiement des frais et honoraires</b>	2 ans	
<b>Ordonnances</b>	1 à 2 ans	À conserver au moins jusqu'à la fin du traitement. Une action en responsabilité (paiement des honoraires contre un médecin n'est, en revanche, prescrite qu'au bout de trente ans.)
<b>Vie professionnelle</b>		
<b>Accident du travail</b>	toute la vie	tout document le concernant
<b>Allocations chômage</b>	A vie	Les Assedic peuvent réclamer un trop perçu sur cinq ans.
<b>Avis de paiement de retraite</b>	5 ans	En cas de contestation ou de révision de la pension, qui peut entraîner le rappel des montants impayés.
<b>Bulletins de salaire, bulletins d'allocations chômage</b>	A vie	Pour votre retraite, vous devrez justifier vos revenus. Ils attestent du versement des cotisations sociales de la retraite
<b>Contrat/Certificat de travail</b>	A vie	Dans l'éventualité d'une maladie professionnelle reconnue tardivement

<b>Quoi</b>	<b>Délai de conservation</b>	<b>Pourquoi</b>
<b>Justificatifs de paiement des cotisations de Sécurité sociale et de retraites</b>	3-5 ans	Pour les artisans et commerçants
<b>Notes de frais</b>	1 an	
<b>Notes d'hôtels</b>	1 an	
<b>Notes de restaurant</b>	1 an	
<b>Relevés de points des caisses de retraites</b>	30 ans à « A vie »	Pour le calcul de votre retraite, classez méthodiquement tout ce qui a trait à votre activité professionnelle.
<b>Retraite</b>	A vie	Tous les papiers la concernant
<b>Titres de pension</b>	A vie	Pour la pension de réversion du conjoint survivant.
<b>Pièces utiles pour réclamer un salaire ou des indemnités de licenciement</b>	5 ans	
<b><i>Vie scolaire</i></b>		
<b>Diplôme</b>	A vie	
<b>Dossier scolaire</b>	pendant la durée des études	
<b><i>Divers</i></b>		
<b>Bons de garantie</b>	pendant leur durée	
<b>Devis</b>	jusqu'à l'établissement de la facture	
<b>Factures</b>	2 ans	Appareils électroménagers. Vis-à-vis des assurances et tout le temps de possession du bien
	aussi longtemps que les objets	Appareils photos, montres. A cause des passages en douanes
	1 an	Factures de transporteur, de ramonage
	aussi longtemps que les objets	Objets de valeur
	30 ans	Travaux ou réparation faits par un artisan
	10 ans	Travaux ou réparation faits par un commerçant
<b>Justificatifs de paiement des salaires (employés de maison), des rentes viagères, des pensions alimentaires</b>	5 ans	Doubles émarginés par eux
<b>Justifications des cotisations Assedic</b>	5 ans	
<b>Lettres recommandées (double)</b>	2 ans	
<b>Livret militaire</b>	A vie	
<b>Notes d'hôtels, de restaurants et de traiteurs</b>	6 mois à 1 an	
<b>Procès verbaux des assemblées générales</b>	10 ans	
<b>Récépissés des envois en recommandé</b>	1 an	